

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Vuadens, Vaulruz FR, La Benda, Equipements de desserte
N° de projet 421.1-FR-0000/0034
- Commune de Grandvillard FR, Entrepôt forestier de Grandvillard et environs, Amélioration des conditions de gestion
N° de projet 421.2-FR-2001/0001
- Commune de Baulmes VD, Rendre espoir, Mesures sylvicoles
N° de projet 411.1-VD-0009/0002
- Commune de Martherenges VD, Desserte Martherenges, Equipements de desserte
N° de projet 421.1-VD-2090/0001.E01
- Commune de Château-d'Oex VD, Remise en état des dessertes forestières, Equipements de desserte
N° de projet 421.1-VD-2098/0001
- Commune de Saint-Maurice VS, Abri forestier triage interbourgeoisial, Amélioration des conditions de gestion
N° de projet 421.2-VS-2064/0001

Projets intégraux:

- Commune de Luins, Vinzel, Bursins VD, Restauration Côtes de Luins, Vinzel et Bursins
N° de projet 401 -VD-9024/0001
 - avec les composantes suivantes
Mesures sylvicoles
Soins minimaux temporaires

Voies de recours

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78).

31 octobre 2000

Direction fédérale des forêts